

Le Président a ouvert l'Assemblée générale en rendant hommage aux mutualistes disparus récemment, notamment au sein de la communauté éducative et parmi les sapeurs-pompiers durement touchés

PROPOS D'OUVERTURE

Hommage et solidarité au cœur de nos engagements mutualistes

Lors de l'ouverture de l'Assemblée Générale 2025, le Président Serge Brichet a rappelé l'esprit de solidarité qui anime la Mutualité Fonction Publique. Au-delà de l'hommage ren-

du aux mutualistes disparus, Serge Brichet a tenu à rappeler l'épisode Chido qui a dévasté Mayotte fin 2024.

« **Nous avons répondu présents, collectivement, pour venir en aide aux mutualistes de Mayotte, sous l'égide de la FNMF.** Cet élan de solidarité incarne l'essence même de notre engagement mutualiste ».

Puis il a appelé à la tribune le Délégué régional Mayotte, Mohamed Youssouf, pour témoigner. Le 14 décembre 2024 restera gravé dans la mémoire de tous les Mahorais.

« **Nous avons été frappés de plein fouet par une catastrophe naturelle d'une ampleur inédite.** Le cyclone a

amplifié une situation déjà précaire : offre de soins insuffisante, manque de médecins généralistes, accès inégal à la santé... ».

Face à l'urgence, la solidarité nationale s'est mobilisée avec plus de 43 millions d'euros d'aides. Cela a permis de déployer sur place des médecins, des psychologues et des équipes de soutien.

L' élu a insisté sur la création d'une représentation territoriale spécifique de la Mutualité Française à Mayotte.

C'était plus qu'une nécessité. Maintenant, l'heure est à la mise en place d'une action collective en temps 2 (après le temps médiatique de l'ur-

gence) avec l'organisation d'un dispositif de solidarité à moyen terme qui « fasse sens » en faveur de la prévention et de l'accès aux soins des Mahorais.



Mohamed Youssouf

RÉFORME DE LA PSC



De gauche à droite : Laurent Besozzi, Didier Quercioli et Serge Brichet

A l'Etat : une réforme à double lecture

• Dans des ministères comme l'Éducation nationale ou les Armées, les résultats sont jugés conformes aux attentes. Et certains chiffres donnent satisfaction : « **A ce stade des résultats, 90 % des agents actifs seront couverts en santé obligatoire par des acteurs mutualistes, et 66% en prévoyance facultative** » a rappelé Serge Brichet.

• Pour autant, la nuance est nécessaire : la concurrence qui a toujours existé dans le marché de la Fonction publique connaît l'irruption de nouveaux opérateurs, dont la start-up Alan, ostensiblement valorisée par les pouvoirs publics au détriment de l'expertise des acteurs mutualistes. Lors d'une commission d'enquête sur la commande publique, un ministre a même qualifié une entreprise comme

Alan « d'excellence à la française », en pleine période d'appels d'offres où la neutralité aurait dû être de mise.

« **Nous ne sommes plus dans la commande publique mais dans la recommandation publique ! C'est choquant !** », s'est indigné Serge Brichet, en ajoutant : « **Nous avons été écoutés mais pas beaucoup entendus !** ».

En relevant le côté disruptif d'un opérateur entrant tel qu'Alan, Serge Brichet conclut son propos avec les deux critères qui, selon lui, prévaudront au moment de tirer les enseignements de la réforme PSC :

– Est-ce que, in fine, les agents publics sont mieux protégés ?

– Quels impacts la réforme a-t-elle eus sur le mouvement mutualiste ?

En espérant qu'au final on ne soit pas sur « **une réforme qui déforme !** ».

Côté Territoriale : deux ans d'attente, un espoir législatif

La situation est tout aussi frustrante pour les territoriaux. Laurent Besozzi, le Trésorier général, a qualifié l'impasse des travaux de « *long hiver de deux années* ». Après l'accord national historique de juillet 2023 entre employeurs et représentants syndicaux, il aura fallu deux ans pour voir émerger une proposition de loi sénatoriale.

Présentée en juin 2025, cette proposition relancera enfin le débat au Parlement. Cette initiative est soutenue par la coordination des acteurs mutualistes et les deux fédérations. La MFP et la Mutualité Française défendent une réforme d'intérêt général, basée sur les deux piliers essentiels que sont le caractère obligatoire de la couverture prévoyance pour tous les agents et la participation prévoyance employeur de 50 %.

La réforme est loin d'être finalisée, rappelle le Trésorier général : « *En santé, nous sommes beaucoup moins avancés. On est encore loin des 50 % de la prévoyance* ».

Côté Hospitalier : une réforme qui n'avance toujours pas

La réforme n'est toujours pas engagée pour les agents hospitaliers. Didier Quercioli, le Secrétaire général a rappelé que la DGOS, rencontrée fin 2024, avait pointé les difficultés des négociations entre employeurs hospitaliers et syndicats, notamment sur le dispositif statutaire des soins gratuits. Les quelques rencontres planifiées sur 2023 et 2024 n'ont à ce jour pas permis de poser de premiers arbitrages.

Il a aussi insisté sur une mise en œuvre décalée de la réforme pour l'hospitalière, initialement prévue au 1^{er} janvier 2026 : « *Il semble totalement illusoire de penser à une effectivité dans les délais impartis* » malgré les annonces de Yannick Neuder qui promettait une ouverture imminente des négociations lors du Conseil supérieur de la FPH du 16 avril dernier.

D'ores et déjà les organisations syndicales du secteur travaillent sur le sujet pour relancer les négociations.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mission influence : la MFP muscle son action institutionnelle et territoriale

Didier Quercioli a rappelé devant les délégués mutualistes : « **Notre influence s'exerce à tous les niveaux, aussi bien au niveau national que territorial** ». Deux axes majeurs structurent la mission : les relations institutionnelles et la communication via la plateforme digitale, à l'appui du réseau militant en région.

« Nous avons multiplié les rencontres avec les cabinets ministériels, les administrations centrales et les parlementaires » a expliqué Didier Quercioli. Parmi les temps forts : un dialogue régulier avec le Cabinet du ministre Marcangeli, des échanges avec la DGCL sur les blocages dans la territoriale, des discussions avec la DGOS sur la non-avancée du chantier PSC dans l'hospitalière, et pas moins de 20 rencontres parlementaires...

Travaux avec les OS : La MFP a maintenu le dialogue avec les Fédérations syndicales de fonctionnaires, en renforçant notamment les échanges bilatéraux, a précisé le Secrétaire général.

Par ailleurs, la plateforme « **Ma Santé d'agent public** » est un autre pilier au service de l'expertise « Fonction publique » et de l'Influence. Chaque mois, sous l'égide de l'Observatoire des Fragilités Sociales, le site dresse une cartographie multidimensionnelle des fragilités des agents publics (physiques, psychiques, éthiques). Il montre l'importance de la protection sociale pour agir sur l'attractivité des métiers publics.

Didier Quercioli a présenté les 2 évolutions majeures attendues d'ici fin 2025 : le lancement d'une newsletter mensuelle et la stratégie de viralité accrue (abonnements, référencement, diffusion élargie) pour renforcer la visibilité externe.

Retrouvez tous les éléments de la plateforme ici : WWW.MASANTEDAGENTPUBLIC.FR

Le Secrétaire général a ensuite enchaîné : « **Le maillage militant est la force de l'Influence MFP** ». Avec 784 délégués engagés (dont 43 % de femmes) répartis dans 13 mutuelles ou unions, 336 élus MFP et 65 référents départementaux, la mission Influence s'appuie en effet sur une dynamique territoriale forte.

Un bilan des forces militantes vient d'être réalisé, notamment dans la

perspective du rapprochement MFP/FNMF. Le constat est encourageant avec une implication continue des métiers au service des CFR.

« Notre réseau militant reste notre meilleure caisse de résonance. Il permet de traduire les grandes orientations nationales dans la réalité quotidienne des territoires » a conclu Didier Quercioli.

Mission Accompagnement social : des partenariats solides, des actions concrètes



Régine Tréflèze

L'accompagnement social est une mission partenariale. Didier Quercioli a ainsi rappelé qu'elle « *prend tout son sens quand elle s'appuie sur des partenariats solides et une action de terrain concrète* ». Les actions sont déployées autour de quatre grands partenariats : l'Assurance retraite, le réseau Cohabilis, Esprit Retraite et Cresus Alsace.

Le partenariat historique avec l'Assurance retraite a été renforcé autour de deux axes de travail : le déploiement de journées de préparation à la retraite en complément des dispositifs existants (CARSAT, PRIF...) et le développement des actions liées à la Cohabitation Intergénérationnelle Solidaire (CIS).

De plus, lancée dans le cadre du partenariat avec le réseau Cohabilis, la tournée théâtrale autour de la cohabitation intergénérationnelle a rencontré un vif succès. Fort de la dynamique de la 1ère pièce en 2024, la MFP a décidé d'aller plus loin en 2025. Les chiffres démontrent un grand succès : 30 représentations dans 13 régions, 1 950 participants dont des étudiants, agents publics, CCAS, SRIAS, CARSAT/CNAV IDF... une cinquantaine de personnes intéressées par les binômes intergénérationnels, de belles retombées presse sur tout le territoire...

Régine Tréflèze, Présidente de la CAS (Commission Accompagnement Social) a ainsi rappelé qu'à ce jour, « **la MFP a contribué à plus de 90 actions en faveur de la CIS, ayant permis de sensibiliser quasiment**

7 000 personnes ! ».

Selon **Joachim Pasquet, Délégué général du réseau Cohabilis**, l'impact économique de la CIS est très fort : « **Les jeunes économisent en moyenne 1 800 € par cohabitation, sur une durée de 7,5 mois en moyenne** ». Sans oublier d'autres atouts non négligeables : économie de quelque 600 € en moyenne par cohabitation (pour la branche Famille de la Sécurité Sociale), impact écologique (partage du même chauffage dans les logements), effet préventif de la CIS sur les fonctions cognitives des seniors accueillants, bien-être mental des jeunes hébergés...

La MFP a noué aussi d'autres alliances : avec Cresus Alsace pour répondre aux préoccupations du quotidien (difficultés budgétaires liées au logement, arnaques et fraudes...), avec Esprit Retraite, acteur engagé dans la prévention, qui a co-financé la tournée et contribué à son déploiement opérationnel, mais aussi avec la Casden, qui s'est engagée à relayer le sujet auprès de ses sociétaires. Elle a d'ailleurs accueilli dans ses locaux une représentation en 2025.

Mission Conventionnement : des perspectives ambitieuses



Christophe Lafond

« Les travaux du conventionnement hospitalier sont entrés dans une nouvelle phase » a introduit le Secrétaire général.

En 2024, la MFP a poursuivi son activité avec des taux de conventionnements élevés : **74 % des établissements MCO** (médecine chirurgie obstétrique) dont 97 % des publics, 76 % des privés non lucratifs, 40 % des privés lucratifs, ainsi que **57 % des établissements SMR** (Soins Médicaux de Réadaptation). Didier Quercioli n'a pour autant pas occulté un signal d'alerte : « La hausse de 23 % des dérogations, traduit les difficultés croissantes de négocier les tarifs de chambres particulières, notamment dans les établissements privés où les prix explosent ».

Malgré tout, selon **Christophe Lafond, Président de la CPMS** (Commission

Politique Mutualiste de la Santé), face à des conditions complexes avec des responsables de réseaux nationaux puissants : « **On doit être fiers de nous car on arrive à faire de très belles choses, avec des résultats très concrets** ».

Pour bien préparer l'avenir, la MFP a lancé une réflexion en profondeur sur l'évolution du dispositif RFH, tout en explorant la faisabilité d'une reprise de l'activité dans un nouvel environnement institutionnel. Un groupe de travail élus/techniciens de 6 mutuelles (MGEN, MNT, MGEFI, KLESIA MUT, MMJ et MCF) a mené 5 réunions pour lancer trois grandes enquêtes auprès des établissements de santé (120 répondants), des mutuelles partenaires et d'un échantillon représentatif de 5 000 Français (enquête MFP/ Harris Interactive). Ces trois regards croisés doivent permettre de trouver les meilleures solutions pour améliorer le parcours hospitalier des adhérents mutualistes.

Les attentes des établissements de santé sont multiples : mieux informer les patients et leurs aidants sur leurs droits tout au long du parcours d'hospitalisation, développer des partenariats établissements/mutuelles autour de parcours de santé intégrant des actions de prévention ciblées, faciliter le retour et le maintien à domicile, via des prestations nouvelles ou élargies, favoriser l'Hospitalisation à Domicile (HAD), notamment via une évaluation préalable du domicile.

En parallèle, **trois axes de travail ressortent clairement des retours des mutuelles impliquées :** la création d'un espace d'information clair et pratique (incluant un site dédié, une carte interactive des établissements conventionnés, des supports pédagogiques, un guide du parcours hospitalier...), la co-construction de parcours types de santé, notamment sur deux volets prioritaires (l'activité physique adaptée en amont et en aval d'une chirurgie lourde et la santé mentale), l'extension du conventionnement à de nouveaux acteurs comme les hôtels hospitaliers ou les structures non médicalisées, avec des tarifs préférentiels pour les adhérents.

Quant aux premiers résultats de l'**Enquête Harris Interactive** (publication complète à l'automne 2025), on peut ainsi relever que « **82 % des Français voient dans les complémentaires santé des acteurs légitimes pour proposer davantage de services hospitaliers** » et que « **46 % attendent en priorité de l'aide de leur mutuelle pour organiser leur retour à domicile** »...

Vers une nouvelle gouvernance du conventionnement hospitalier ?

« **L'ensemble de ces travaux viendra enrichir toutes les coopérations qui pourraient voir le jour dans le cadre de la reprise du conventionnement** ».

RAPPORT DE GESTION

Laurent Besozzi a fait le point sur une gestion rigoureuse et les perspectives d'un nouveau cap budgétaire pour la MFP.

Une gestion adaptée face à des contraintes budgétaires

Le bilan 2024 se solde par un déficit de 637 K€ (contre 76 K€ en 2023) suite à la baisse de la cotisation appelée par la MFP (1,06€ en 2023 contre 0,8€ en 2024).

Cette baisse des ressources aura inévitablement un impact sur les fonds propres d'autant plus qu'elle s'accroîtra pour l'exercice 2025. C'est un choix des mutuelles dans la perspective du rapproche-

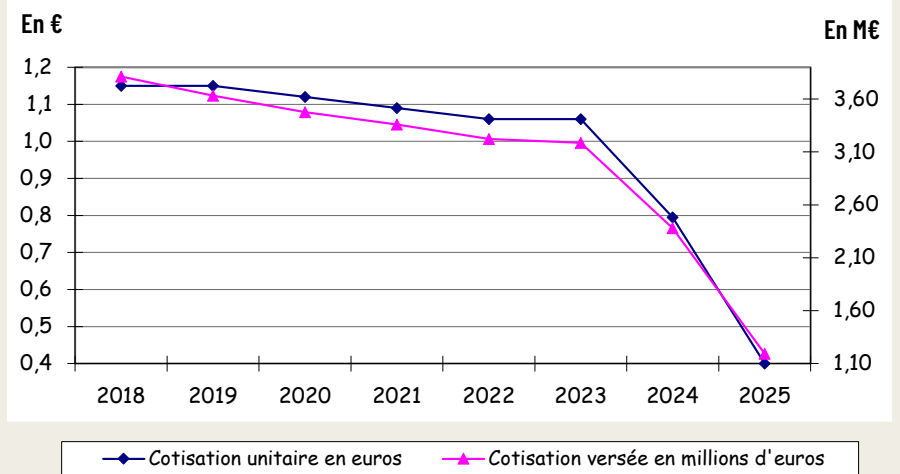
ment avec la Mutualité Française. Seul garde-fou, conserver un niveau de fonds propres permettant à la MFP de faire face à l'ensemble de ses engagements de fin d'activité.

Avec un taux de consommation du budget à 92,7 %, l'exercice 2024 a nécessité des adaptations en cours d'année, concentrant les efforts sur les priorités du semestre. Cette rigueur a permis de réduire les charges de 159 000 € par rapport à l'exercice 2023.

Perspectives budgétaires 2025

La réduction de la cotisation statutaire se poursuit à 0,4€ (contre 0,8€ budgété en 2024). Le nouveau budget est élaboré sur la base des charges récurrentes, avec une mise en œuvre rationalisée. A noter que les orientations des mutuelles relatives aux travaux de rapprochement MFP/FNMF et de reprise de l'activité conventionnement auront un impact sur le résultat de l'exercice et les orientations de travail des équipes.

2025 : baisse historique de la cotisation statutaire



Exercice d'exécution budgétaire	Montant de la cotisation statutaire en €	Résultat de l'exercice en €	Fonds propres à la clôture de l'exercice en €
2018	1,15	+454 943	6 239 572
2019	1,15	+127 548	6 367 120
2020	1,12	+552 477	6 919 597
2021	1,09	-66 252	6 853 345
2022	1,06	-156 472	6 696 873
2023	1,06	-75 971	6 620 901
2024	0,80	-637 454	5 983 447
Prévisionnel 2025	0,40	-2 117 463	3 865 984

RAPPROCHEMENT MFP/MUTUALITÉ FRANÇAISE

Le Secrétaire général a partagé avec les délégués mutualistes les perspectives d'évolution de la MFP dans le cadre du rapprochement.

« Le chantier stratégique, initié dès 2022, est relancé » a annoncé Didier Quercioli. Un calendrier prévisionnel a été validé : finalisation des volets métiers et organisationnels attendue pour janvier 2026 au plus tard, phase de validation juridique, sociale et politique de février à mai 2026 dans les instances concernées (MFP, Mutualité Française, mutuelles).

Le rapprochement vise trois objectifs politiques partagés : renforcer la défense des intérêts des agents publics, rassembler les mutuelles qui les protègent pour plus d'efficacité, et mutualiser les actions pour gagner en influence.

« Nous voulons la voix de la

Fonction publique au service de ses personnels, en alliant nos forces pour mieux peser dans les débats publics, politiques et sociaux » a résumé le Secrétaire général.

Les travaux du comité de pilotage s'articulent autour de quatre axes prioritaires : la coopération renforcée entre les deux fédérations (actions communes liées aux textes budgétaires ou à la réforme PSC, plateforme Ma-santé-d'agent-public...) ; l'animation du réseau militant (deux régions pilotes, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie, pour généraliser le rapprochement...) ; les ressources humaines (recensement des besoins de recrutement) ; et la gouvernance (avec la création du CMPAP, l'organe de représentation des mutuelles de la Fonction publique).



Eric Chenut

Eric Chenut, Président de la Mutualité Française

Dans un contexte marqué par l'instabilité politique, les incertitudes budgétaires et la montée des logiques assu-

rantielles, Éric Chenut a réaffirmé la ligne de la Mutualité Française : fortifier et unifier le mouvement mutualiste pour construire un avenir où l'innovation est au service de la solidarité. Sans détour, le Président a dénoncé la fiscalité injuste qui affaiblit la solidarité pesant sur les complémentaires santé : « On continue à nous imposer une augmentation des taxes. Pourquoi ? Parce que l'état des comptes publics est calamiteux ».

Un travail de fond a été mené pour renforcer la lutte contre la fraude, favoriser l'articulation AMO/AMC et défendre une « 3^{ème} voie solidaire ». Avec France Assureurs, des propositions ont été portées pour rendre les contrats solidaires et responsables plus accessibles.

Mais certains signaux restent préoccupants, à commencer par le choix

du gouvernement de confier des marchés entiers à Alan : « **C'est un coup dur pour l'ensemble du mouvement. Aurait-on dû faire émerger un Alan mutualiste ? Ce n'est pas par le pur digital que l'innovation est au rendez-vous. L'innovation doit aussi et avant tout être sociale.** »

Éric Chenut a également fait le point sur les travaux engagés dans les trois versants de la Fonction publique, rappelant l'implication forte de la Mutualité Française : dans la Territoriale, une audition sénatoriale récente laisse entrevoir des avancées positives, et dans l'Hospitalière, le retard est préoccupant. Il a aussi appelé à généraliser la prévoyance dans la Fonction publique, enjeu essentiel pour éviter les risques de démutualisation.

Concernant la résiliation infra-annuelle en prévoyance, un amende-

ment adopté de justesse mais susceptible d'être rejeté lors de la navette parlementaire « nous laisse le temps de déconstruire les argumentaires en sa faveur » a-t-il souligné.

Sur le rapprochement entre la MFP et la Mutualité Française, Éric Chenut a appelé à maintenir une Identité FP forte : « **Il faut que l'expertise Fonction publique continue à se construire, notamment à travers l'Observatoire des fragilités** » ;

Un rendez-vous structurant est annoncé le 17 septembre prochain, pour réunir les mutuelles protégeant des agents publics.

“ L'innovation doit aussi et avant tout être sociale ”

“

Interventions des délégués

ERIC MARAZANOFF
(MNFCT)

« Alan est le bras armé de l'économie... il y a une vraie volonté de « faire la peau » au mouvement mutualiste ».

CAROLE MOREIRA
(UNS)

« Dorénavant on perd 10% de salaire en cas de maladie. C'est énorme pour les agents de catégorie C, nombreux dans la FPH ».

MATTHIAS SAVIGNAC
(MGEN)

« Le rapprochement avec la FNMF nous permettra une mobilisation plus forte. La coopération entre mutuelles est également essentielle au-delà des antagonismes entre entités. Nous devons continuer à protéger les fonctionnaires et l'intérêt général »

“

Concernant la PSC, le Ministre s'engage à « **garantir une équité réelle entre les trois versants de la Fonction publique** » ; « **il n'est pas acceptable que les droits des agents varient selon leur versant** ».

Plus largement, « **le défi que nous relevons, c'est celui de l'attractivité de notre Fonction publique** ».

« **Pour y parvenir, nous avons besoin de vous, Acteurs mutualistes, qui avez un rôle décisif à jouer en matière de prévention, de qualité de vie au travail ou encore d'accès au logement.** »

« **Ensemble, unissons nos forces** ».



Retrouvez la vidéo de Laurent Marcangeli, Ministre de l'Action Publique, de la Fonction Publique et de la Simplification



175 délégués et invités



- 1 administrateur coopté : Eric Svoboda (UNMFT) en remplacement de Jean-Pierre Chapuis
- 14 résolutions adoptées

Retrouvez la plateforme de l'Observatoire des fragilités sociales dans la Fonction publique :

www.mfp.fr/ma-sante-dagent-public

